

DELIBERATION N°07/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 13 mars 2025

**Ecole internationale française de Sharjah – Convention avec OSOOL EDUCATION
L.L.C.SP**

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, et notamment son article L452-4
Vu la délibération n°17/2019 du 27/06/2019 relative à la convention type
Vu la délibération n°41/202 du 22/11/2022 relative à l'avenant type,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise la directrice générale à conclure une convention avec OSOOL EDUCATION L.L.C.SP pour la gestion de l'Ecole internationale française de Sharjah, selon les dispositions de la convention type actuellement en vigueur.

La convention prendra effet au 1^{er} septembre 2024.

Nombre de votants : 32

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 7

Fait à Paris, le 13/03/2025

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE

Document signé le 14 mars 2025

Cyrille PIERRE